

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DAE 274 Convention et subvention (50.000 euros) avec l'association La Petite Rockette (11e) porteuse d'un projet de ressourcerie dans le 12e arrondissement.

Mme Antoinette GUHL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association La Petite Rockette et de l'autoriser à signer une convention avec cette structure ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 29 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 8 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Antoinette GUHL au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 50.000 euros (n° dossier 2018_02836) est attribuée à l'association La Petite Rockette dont le siège est situé au 125 rue du Chemin Vert 75011 Paris (N° SIMPA 59841), au titre de l'exercice 2018.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association La Petite Rockette.

Article 3 : La dépense totale, d'un montant de 50.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2018 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO